

# PALESTINE SOLIDARITE

Ardèche Drôme

Bulletin N° 50 – Mars 2022



## Sommaire

|                                                    |         |
|----------------------------------------------------|---------|
| Editorial .....                                    | p 1     |
| Une justice d'exception pour les Palestiniens..... | p 2 & 3 |
| Reconnaitre l'Apartheid.....                       | p 3 & 4 |
| ICE.....                                           | p 5     |
| Parutions.....                                     | p 6     |
| Bilan 2021 .....                                   | P 7     |
| Bulletin d'adhésion .....                          | p 7     |
| A noter sur vos Agendas .....                      | p 8     |
| Infos diverses.....                                | p 8     |

## ÉDITORIAL

### MOBILISATION GÉNÉRALE POUR METTRE UN TERME À LA COLONISATION

D'éditorial en éditorial, devoir écrire que la situation du peuple palestinien continue d'empirer chaque jour un peu plus est une triste obligation à laquelle il est impossible d'échapper.

Force est, malheureusement, de constater que rien n'arrête la poursuite et l'accélération de la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem Est. Aujourd'hui, ce sont plus de 680 000 colons qui peuplent ces territoires contre 3,2 millions de Palestiniens et Palestiniennes. Cette colonisation galopante a pour conséquence la multiplication d'expulsions de familles et de destructions d'habitations : en 2021, 895 Palestiniens et Palestiniennes, dont 463 mineurs, se sont retrouvés sans abri après la démolition de 295 structures résidentielles. Cette colonisation s'accompagne d'une augmentation de la violence des colons qui est devenue un système mis en place et soutenu par le gouvernement israélien pour s'emparer de toujours plus de terres en terrorisant les habitants pour tenter de les forcer à partir. En 2021, 1 459 Palestiniens et Palestiniennes, dont 293 mineurs, ont été blessés ou tués par des colons organisés en milices agissant sous la protection de l'armée. Des milices ressemblant, de plus en plus, aux sinistres milices ayant sévi lors de la Nakba en 1947-1948.

Dans ce tableau de plus en plus sombre, deux lueurs d'espoir sont apparues en ce début 2022. Ce fut, d'abord, la publication très attendue du rapport d'*Amnesty International* qualifiant, à son tour, le régime politique d'Israël comme un régime d'apartheid. Une démonstration implacable et parfaitement documentée qui s'ajoute aux nombreux rapports publiés auparavant par des ONG internationalement reconnues. Israël a tout fait pour dissuader *Amnesty International* de publier son rapport. N'ayant pu y parvenir, le gouvernement d'apartheid a entrepris de mener une guerre ouverte contre la grande ONG qu'est *Amnesty International* : interdiction d'entrée en Israël pour ses dirigeants et accusations éhontées d'antisémitisme proférées, comme à chaque fois qu'Israël est accusé de violer le droit.

La seconde lueur est celle que nous avons, nous-mêmes, contribué à allumer, avec de nombreux partenaires européens. Il s'agit de l'**Initiative Citoyenne Européenne (ICE) Stop au commerce avec les colonies**. Cette ICE à la préparation de laquelle l'AFPS a beaucoup travaillé est l'expression de la volonté des citoyennes et citoyens européens de porter un coup d'arrêt à la colonisation israélienne qui est un crime de guerre. L'Union Européenne a déclaré que les colonies étaient illégales. Elle doit, maintenant, mettre ses règlements en accord avec ses déclarations en interdisant le commerce avec les colonies illégales. On peut lire dans ce numéro une explication détaillée de l'ICE. **SIGNEZ ET FAITES SIGNER L'ICE AUTOUR DE VOUS** afin de contribuer à ce que le million de signatures en Europe soit atteint pour que l'UE prenne, enfin, ses responsabilités.

Jean Louis Vey le 24 février 2022

Titre : Palestine Solidarité  
Ardèche-Drôme  
ISSN 2275-2374  
Imprimé par :  
Imprimerie Souquet  
Tel : 04 75 02 45 46

Association  
France-Palestine Solidarité  
Ardèche-Drôme  
Ancienne école Jean-Jaurès  
Rue Pierre Curie  
26100 Romans sur Isère  
Directeur de la publication :  
Jean-Louis VEY

## UNE JUSTICE D'EXCEPTION POUR LES PALESTINIENS (2<sup>EME</sup> PARTIE)

### DES PROCEDURES, DES PEINES ET DES CONDITIONS DE DETENTION ODIEUSES

- **Les peines prononcées sont ahurissantes, sans aucune mesure avec le chef d'inculpation.** Plus de 500 prisonniers (10 % de l'effectif total) purgent des peines de condamnation à vie, voire des multiples ubuesques de condamnations à vie (67 fois la perpétuité + 250 ans étant le record). De nombreuses condamnations sont démesurées : plus de 20 ou 50 ans. Dix ans sont encourus pour jet de pierre sur un véhicule, voire 20 ans pour jet de pierre sur un véhicule en mouvement. Dans bien des cas, ce sont des enfants palestiniens qui sont condamnés pour ces lancers de projectiles et les lourdes peines sont toujours assorties d'amendes excédant généralement les possibilités des familles.
- **Quand un détenu meurt en prison** (plus de 200 sont ainsi décédés depuis le début de l'occupation), le principe reste la rétention des corps des prisonniers jusqu' à la fin de la peine prévue (18 corps « retenus » pour 2020 et toujours 69 retenus fin 2020 (source Al - Haq 2020), inhumés dans « le cimetière des nombres »). La démolition des maisons familiales de prisonniers coupables ou présumés coupables est une pratique fréquente, sous prétexte de punition collective, pourtant interdite par le droit international, et devient là encore une peine complémentaire.
- **Toute cette parodie de justice** s'accompagne fréquemment, depuis l'arrestation jusqu'au « procès », puis durant l'exécution de la peine prononcée, de châtiments corporels, de violence verbale, humiliations, menaces de mort ou de sévices sexuels, privation de sommeil, entrave par des chaînes des poignets et des pieds (y compris pendant le transfert de la prison jusqu'au tribunal), accès limité à l'eau, à la nourriture, aux installations sanitaires, aux médicaments, voire de tortures, de sévices sexuels sur les enfants selon Defense for Children International Palestine, Février 2021. Mais sur 1200 plaintes portées contre le Shin Bet depuis 2001, pas une seule n'a donné lieu à poursuite. Ceci vaut pour tous les prisonniers, y compris les enfants, *en violation des articles 19, 37 a et 39 de la C.I.D.E. et de l'article 32 de la quatrième Convention de Genève.*
- Parmi ces traitements inhumains, il en est un qui est particulièrement scandaleux : celui **de mises à l'isolement ou, pire encore, au secret**, pouvant être prolongées indéfiniment. Dans les deux cas, les définitions très larges de l'atteinte à la « sécurité » de l'Etat ou de la prison (« perturbation de l'ordre ») laissent une liberté considérable aux autorités. C'est l'arme qui sans faire de bruit est utilisée pour détruire psychologiquement et physiquement le détenu palestinien. Le détenu, Ibrahim al-Ra'i, est mort ainsi le 11 avril 1988, après neuf mois consécutifs d'isolement. A l'heure actuelle, Omar Kharwat, condamné à la perpétuité et détenu depuis 2002, est à l'isolement depuis 14 mois.
- Enfin, il n'est pas rare qu'Israël procède à des libérations-réincarcérations quasi immédiates : ainsi Hossam Ruzza et Mohammad Tabanga libérés en juillet 2019 puis de nouveau embastillés fin septembre 2019.
- **Soumis à de pareils traitements, les prisonniers palestiniens ne peuvent utiliser qu'un ultime recours : la grève de la faim, souvent de longue durée, au péril de leur vie**, d'autant qu'ils sont soumis parfois à l'alimentation forcée, en vertu d'une loi israélienne adoptée en juillet 2015 ! Ces grèves ont pu concerner des centaines de détenus et les tentatives d'alimentation forcée à la demande des autorités israéliennes se sont heurtées au

refus de l'Ordre des médecins israéliens en 2015 et 2017. La grève de la faim est aussi une arme pour les prisonniers victimes de détention administrative et, par solidarité, les prisonniers en voie de jugement ou condamnés entament fréquemment, à leur tour, une grève de la faim.

**Pour le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies** le « *jugement de civils par des tribunaux militaires ou d'exception peut soulever de graves problèmes concernant le caractère impartial et indépendant de l'administration de la justice* ».

Indépendance des tribunaux militaires, présomption d'innocence, maintien prolongé et presque systématique en détention préventive d'enfants, refus de libérations sous caution y compris pour les parents de mineurs, non communication aux avocats de certaines pièces du dossier, pièces fournies principalement en hébreu, y compris les aveux de l'accusé, contacts entravés entre l'avocat et son client en détention, autant d'anomalies graves dans le fonctionnement d'une justice pourtant déjà d'exception....

De plus la comparaison avec les dispositions applicables aux citoyens israéliens, notamment aux colons vivant en Cisjordanie, non soumis au droit militaire et relevant des tribunaux civils israéliens, confirme une grave discrimination entre les personnes résidant sur le territoire administré selon leur nationalité. **Ce double régime relève du crime d'apartheid**, tel que défini par la Convention internationale sur la prévention et l'élimination du crime contre l'humanité selon le Statut de Rome et la CPI...

Michel, Christiane, Christian

**RECONNAITRE L'APARTHEID - LE COMBATTRE - L'ELIMINER  
POUR L'EGALITE DES DROITS, ELIMINONS L'APARTHEID !**



### **Qu'est-ce que l'apartheid ?**

- **Le terme d'apartheid renvoie au régime de ségrégation raciale qui a sévi jusqu'en 1991 en Afrique du Sud. L'apartheid est défini en droit international.**
- **Convention sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid de 1973 :** « le crime d'apartheid est constitué par les actes inhumains commis en vue d'instituer ou d'entretenir la domination d'un groupe racial d'êtres humains sur n'importe quel autre groupe racial d'êtres humains et d'opprimer systématiquement celui-ci ».
- **Le Statut de Rome de 1998 – qui institue la Cour pénale internationale – définit l'apartheid comme un crime contre l'humanité.** Il s'agit des « actes inhumains commis dans le contexte d'un régime institutionnel d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur un autre et commis avec l'intention de maintenir ce régime ».

## Israël : un régime d'apartheid ?

- **Tribunal Russel pour la Palestine (2011)** : il reconnaît que le système législatif israélien octroie un statut privilégié aux Juifs et que l'apartheid israélien s'étend au peuple palestinien dans son ensemble.
- **Rapport Falk-Tilley (2017)** : Israël a fragmenté le peuple palestinien en quatre domaines géographiques, juridiques et politiques distincts. Cette fragmentation stratégique du peuple palestinien par Israël constitue le principal outil par lequel il a mis en œuvre son régime d'apartheid et qui lui permet de le maintenir.
- **Le Comité pour l'élimination des discriminations raciales de l'ONU (2019)** reconnaît à la demande des ONG palestiniennes la continuité des pratiques de ségrégation raciale et d'apartheid visant les Palestiniens.
- **Le rapport de l'ONG israélienne B'TSelem (2021) dénonce** un régime de suprématie juive de la Méditerranée au Jourdain et le nomme apartheid.
- **Le rapport d'Amnesty International (2022) dénonce** un système cruel de domination et un crime contre l'humanité.

## Le droit international reconnaît

- Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes
- L'interdiction de la discrimination raciale, de l'apartheid, du génocide, de l'annexion, de l'agression et de la torture
- Les États ont l'obligation de veiller à ce que les autres États respectent le droit international

## Il est temps de mettre fin à l'impunité d'Israël

- La France doit reconnaître que le régime israélien à l'égard du peuple palestinien est un régime d'apartheid.
- Ratifier la Convention sur l'élimination du crime d'apartheid.
- Intervenir aux Nations unies pour la réouverture du Comité spécial des Nations unies contre l'apartheid et du Centre des Nations unies contre l'apartheid.
- Soutenir la Cour pénale internationale (CPI) dans son enquête sur les crimes commis en Territoire palestinien occupé.

## Fondements et enracinement du régime d'apartheid

- **Prendre la terre et pas la population** : une appropriation systématique par Israël des terres et des biens palestiniens
- **Depuis sa création**, Israël a édicté toute une série de lois, de règlements et de pratiques liés à la citoyenneté, à l'entrée sur le territoire, à la terre et à l'autodétermination.
- **Ce système légal et administratif a institutionnalisé les discriminations** entre citoyens juifs et non-juifs, enraciné la suprématie des uns sur les autres, jusqu'à ne reconnaître le droit à l'autodétermination qu'au seul « peuple juif » et à inscrire la colonisation comme valeur nationale de l'État d'Israël. C'est précisément ce qui est inscrit dans la loi sur l'État nation votée en juillet 2018.

## Concrètement ?

- Dénier du droit au retour des réfugié.es palestinien.nes et des déplacé.es à l'intérieur d'Israël
- Privation de la liberté de mouvement et entrave à fonder une famille
- Colonisation et ségrégation
- Démolitions de maisons, planifications discriminatoires et transfert forcé des Palestiniens
- Occupation militaire, contrôle des terres et des ressources naturelles.

## INITIATIVE CITOYENNE EUROPEENNE STOP AU COMMERCE AVEC LES COLONIES



**Nous ne voulons plus de produits des colonies israéliennes  
sur notre territoire, et nous pouvons l'obtenir !**

**La colonisation d'un territoire occupé par la puissance occupante est un crime de guerre** au sens du droit international. Les résolutions de l'ONU sont parfaitement claires : tous les territoires conquis par Israël en juin 1967 (la Cisjordanie y compris Jérusalem-Est, la Bande de Gaza et le plateau du Golan) sont des territoires occupés au sens du droit international.

**De ce fait, toutes les colonies israéliennes dans ces territoires sont illégales  
et tous les produits qui en sont issus sont des produits de cette illégalité.**

**Une Initiative Citoyenne Européenne (ICE)** permet à un groupe de citoyens issus de 7 États membres de l'Union Européenne de demander à la Commission européenne de prendre des mesures spécifiques dans son champ de compétences. Dès lors que l'initiative recueille **1 million de signatures**, la Commission est obligée d'examiner sérieusement les suites à donner à cette demande.

En Europe, une coalition d'une centaine d'organisations et en France, une coalition d'une trentaine d'organisations syndicales, associatives, ONG et partis politiques, sont impliquées pour soutenir, promouvoir et faire signer cette initiative.

**Mobilisons-nous ! Signez, faites signer autour de vous, partagez !**

- **Si vous pouvez vous connecter à Internet**, utilisez le lien : <https://plateforme-palestine.org/StopSettlements-l-initiative-citoyenne-europeenne-pour-mettre-fin-au-commerce>
- **Si vous n'avez pas d'ordinateur ou n'êtes pas connecté**, demandez à un-e ami-e qui est connecté-e de le faire pour vous en lui indiquant votre nom, prénom, date de naissance, adresse postale.

**Attention** : La date de naissance doit être entrée sous le format jj/mm/aaaa

*Une fois que vous avez cliqué sur "Soutenir", vous devez voir apparaître un autre formulaire pour rester en contact. Vous devez cliquer sur la case « rester informé » pour confirmer votre signature.*

## PARUTIONS

• **Sociologie de Jérusalem.** Sylvaine BULLE, avec la participation de Yann SCIOLDO-ZÜRCHER. Edition de La Découverte, Paris, 2020. 125 pages. 10 €

[https://www.editionsladecouverte.fr/sociologie\\_de\\_jerusalem-9782348055607](https://www.editionsladecouverte.fr/sociologie_de_jerusalem-9782348055607)

En inscrivant l'analyse des transformations de Jérusalem dans une perspective historique, l'ouvrage aborde tour à tour la sociologie et la démographie de Jérusalem-Ouest depuis 1948, sa gouvernance de plus en plus religieuse et son orientation croissante vers le tourisme et les classes aisées. Jérusalem-Est, quant à elle, apparaît de plus en plus isolée et périphérique.

• **Naïm Khader. Mort pour une idée. Une histoire palestinienne (1939 - 1981).** Robert VERDUSSEN, Bichara KHADER. SAMSA Editions (Be), 2021. 300 pages. 26 €

<https://www.samsa.be/livre/na%C3%AFm-khader>

Nous pénétrons dans le quotidien de Naïm Khader, représentant de l'OLP en Belgique pendant une dizaine d'années, assassiné à Bruxelles le 1er juin 1981.

• **Lettre à mon frère Naïm.** Bichara KHADER. SAMSA Editions (Be), 2021. 78 pages. 16 €

<https://www.samsa.be/livre/lettre-a-mon-frere-naïm>

Bichara Khader adresse aujourd'hui cette longue lettre à son frère Naïm, au cours de laquelle il lui relate les événements survenus, depuis sa disparition, le chemin parcourus, les espoirs et les déceptions, les combats menés.

• **Un si sombre espoir sur les collines du sud d'Hébron.** David SHULMAN, préface de Maurice OLENDER, traduit de l'anglais par Michèle HECHTER. Le Seuil éditeur (Collection "La Librairie du XXI<sup>e</sup> siècle"), 2021. 240 pages, 22 €

<https://www.seuil.com/ouvrage/un-si-sombre-espoir-david-shulman/9782021392982>

David Shulman est, avec ses amis palestiniens et israéliens l'un des fondateurs du mouvement "Ta'ayush" ("coexistence" en arabe) menant des actions de solidarité au jour le jour, mouvement de protestation civile pour la paix.

• **Contre l'antisémitisme et pour les droits du peuple palestinien.** Pierre STAMBUL. Editions Syllepse (collection "Coup pour coup"), 2021. 80 pages. 5 €

[https://www.syllepse.net/contre-l-antisemitisme-et-pour-les-droits-du-peuple-palestinien-\\_r\\_28\\_i\\_874.html](https://www.syllepse.net/contre-l-antisemitisme-et-pour-les-droits-du-peuple-palestinien-_r_28_i_874.html)

L'oppression d'un peuple peut-elle cacher l'oppression d'un autre ? Le conflit israélo-palestinien est au cœur de cette interrogation. Pierre Stambul entend ici dénouer les fils inextricables de cette question. En annexe, un article, traduit du yiddish et publié en 1938 dans la presse de l'Union générale des travailleurs juifs (Bund).

• **Les Palestiniens, un peuple qui refuse de désespérer. Revue-catalogue de l'exposition "Palestine : de la NAKBA, à la NAKSA, à aujourd'hui".** Photographies de Charles HENNEGHIEN, Virginie NGUYEN HOANG, Anne PAQ, Raymond SAUBLAINS, Véronique VERCHEVAL et Vincent VerHAEREN. Entretiens avec Elias SANBAR et François DUBUISSON, un texte de Marc ABRAMOWICZ. Préface de Colette Braeckman. PJPO Ittre (Be), 2021. 9 €.

Infos et Commandes : <https://pjpoittre.org/>

Le but de l'exposition est de contribuer à mieux comprendre le conflit au Proche-Orient, notamment les enjeux fondamentaux de la colonisation, de l'occupation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, du blocus de Gaza, et de relayer un appel à la solidarité et à une paix juste pour les Palestiniens.

• **Au pied du mur : vie et mort du quartier maghrébin de Jérusalem (1187-1967).** Vincent LEMIRE. Editions du Seuil (Collection L'Univers historique), 2022. 416 pages, 25 €

<https://www.seuil.com/ouvrage/au-pied-du-mur-vincent-lemire/9782021461954>

L'histoire du quartier maghrébin de Jérusalem, depuis le Moyen Age jusqu'à sa destruction pendant la guerre des Six jours.

• **La foutue bande - de loin de la Palestine.** Théâtre. Yvan CORBINEAU. Editions Passage(s), (Collection Quartiers résidentiels), 2022. 224 pages, 20 €.

<http://www.editionspassages.fr/produit/yvan-corbineaula-foutue-bande-de-loin-de-la-palestinetheatre/>

Texte d'un spectacle qui explore les conséquences intimes et les responsabilités collectives qui touchent les Palestiniens de près, et nous d'un peu plus loin.



## BILAN 2021 DU GROUPE LOCAL AFPS ARDECHE - DROME

Nous terminons l'année 2021 avec un effectif de 255 adhérents, soit 13 de plus que l'an dernier. 221 adhérents ont renouvelé leur adhésion et 34 nouveaux adhérents nous ont rejoints. La fidélité de nos adhérents envers le peuple palestinien est encourageante mais elle ne doit pas cacher le fait que nos adhérents vieillissent (moyenne d'âge : 73 ans) de même que les responsables, ce qui risque de poser, à court terme, des problèmes quant à la pérennité de notre association. Il est donc particulièrement important de recruter de nouveaux adhérents plus jeunes.

La crise sanitaire, qui a marqué les années 2020 et 2021, nous a empêchés de mener toutes les actions publiques que nous aurions souhaitées pour sensibiliser nos concitoyens à la question palestinienne. Néanmoins, nous avons pu participer à de nombreuses campagnes nationales par des actions de rue et des rencontres-débats et reprendre en novembre 2021 la « Journée de solidarité avec le peuple palestinien » de Mours que nous avons dû annuler en 2020.

Nous avons aussi tenu notre Assemblée Générale en juin qui a permis d'élire un nouveau Conseil d'Administration composé de 12 membres : président : Jean-Louis Vey (comité d'Annonay) ; secrétaire : Daniel Romet (Aubenas) ; trésorier : Bernard Gruffaz (Romans) ; Pierre André (Annonay) ; Fatima Bouaït (Valence) ; Colette Bricard (Crest) ; Anne Clair (Valence) ; Claudie Gruffaz (Romans) ; Hedi Megdiche (Valence) ; Michel Mietton (Romans) ; Frédérique Monod (Annonay) et Mireille Pascal-Mousselard (Montélimar).

Le compte de résultat fait apparaître un léger déficit de 515 € sur un budget de 62 936 €.

Le montant des adhésions est de 15 300 €, dont 9 745 € sont versés au siège national.

Les parrainages d'enfants représentent un montant de 8 928 €.

Les dons collectés pour les projets que nous soutenons en Palestine s'élèvent à 9 436 €. En y ajoutant d'autres recettes (part locale de l'adhésion, vente de produits palestiniens), ces dons nous ont permis de financer les projets ci-après pour un montant total de 11 500 € :

- Union of Agricultural Work Committees d' Hébron : « *Soutien aux femmes palestiniennes en situation de précarité en maintenant et développant leur capacité de production agricole pour leur sécurité alimentaire* » 1 500 €
- Institut Palestinien pour la Biodiversité et la Soutenabilité de l'Université de Bethlehem : « *Biodiversité et développement communautaire durable.* » 2 500 €
- Projet de l'Union Régionale Auvergne – Rhône – Alpes : « *Aidons les bédouins de la Vallée du Jourdain à rester sur leurs terres* » 3 000 €
- Evry Palestine : « *Réussite éducative pour les enfants du camp de réfugiés de Khan Younis (Gaza)* » 1 500 €
- SOS Palestine : Fonds d'urgence géré par le national 3 000 €

**Bulletin d'adhésion et /ou de don 2022** à renvoyer avec votre règlement à :

**AFPS Ardèche Drôme - Ancienne école Jean Jaurès – Rue Pierre Curie - 26100 - Romans sur Isère**

Nom : ..... Prénom : ..... Année de naissance : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Courriel : ..... @ .....

Je souhaite :

. Adhérer à l'AFPS. Je cotise dans la tranche n° ...

soit ..... €

. Faire un don de ..... pour un des projets soutenus par l'AFPS

. Avoir des renseignements sur les parrainages d'enfants palestiniens

**Je verse la somme totale de ..... €**

Date et signature :

| Tranche n° | Revenus mensuels adhérent | Cotisation annuelle |
|------------|---------------------------|---------------------|
| 1          | Inférieurs à 500 € / mois | 10 €                |
| 2          | De 500 à 1 000 € / mois   | 25 €                |
| 3          | 1 000 à 1 500 € / mois    | 40 €                |
| 4          | 1 500 à 2 000 € / mois    | 55 €                |
| 5          | 2 000 à 2 500 € / mois    | 70 €                |
| 6          | 2 500 à 3 000 € / mois    | 85 €                |
| 7          | 3 000 à 3 500 € / mois    | 100 €               |
| 8          | 3 500 à 4 500 € / mois    | 120 €               |
| 9          | Supérieurs à 4 500 €      | 160 €               |

## A NOTER SUR VOS AGENDAS

### **Festival du cinéma palestinien « Palestine en Vue » en Auvergne – Rhône – Alpes**

**Mercredi 30 mars à l'Espace des Collines de Saint Donat sur Herbasse :**

Projection du film « One More Jump » d'Emanuele Gerosa à **18 h**, suivie de la projection du film « Little Palestine » de Abdallah Al-Khatib à **20 h 30**. Casse-croûte entre les 2 projections.

**Mercredi 30 mars à 20 h 15 au cinéma Les Nacelles d'Annonay :**

Projection du film « One More Jump » d'Emanuele Gerosa, suivie d'un échange avec le comité AFPS d'Annonay.

**Vendredi 1<sup>er</sup> avril à 20 h 15 au cinéma Les Nacelles d'Annonay :**

Projection du film « Little Palestine » de Abdallah Al-Khatib, suivie d'un échange avec le comité AFPS d'Annonay.

**Mardi 5 avril à 20 h au Ciné Lumière de Romans :**

Projection du film « Little Palestine » de Abdallah Al-Khatib, suivie d'un débat avec le comité AFPS de Romans

**Jeudi 5 mai au cinéma Eden à Crest :**

Projection du film « Little Palestine » de Abdallah Al-Khatib.

**Vendredi 20 mai à 20h à la MJC d'Aouste sur Sye :**

Projection du film « Pas en mon nom » ; film documentaire de Daniel Kupferstein, suivie d'un débat avec le réalisateur.

**Dimanche 13 novembre de 9 h 30 à 17 h à la Salle des fêtes de Mours Saint-Eusèbe :**  
**Journée de solidarité avec le peuple palestinien** – Vente d'artisanat palestinien, d'huile d'olive ; stand des associations partenaires ; librairie ; bar avec vente de sandwiches et de gâteaux orientaux. Conférences : programme à venir.

Si vous voulez avoir des informations sur la Palestine ou connaître nos activités, vous pouvez consulter le site internet de l'AFPS : [www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org) .

Pour nous joindre par courriel : Ardèche [afps07@orange.fr](mailto:afps07@orange.fr) – Drôme [afps26@laposte.net](mailto:afps26@laposte.net)

Vous recevez ce bulletin semestriel parce que vous êtes adhérent ou donateur du Groupe local AFPS Ardèche-Drôme ou parce que vous avez donné vos coordonnées lors d'une action de sensibilisation.

**Vous pouvez vous désabonner ou choisir de recevoir ce bulletin par internet ou par la Poste**

Nom – Prénom : .....

Je souhaite :

➤ Ne plus recevoir ce bulletin ☐

➤ Le recevoir par internet : adresse de courriel ..... @ .....

➤ Le recevoir par la Poste : Adresse postale :

.....

Répondre à AFPS – Ancienne école Jean Jaurès - Rue Pierre Curie - 26100 – Romans ou [afps26@laposte.net](mailto:afps26@laposte.net)